

Patrimoine Un nouveau départ pour la cascade de Salles-la-S.



C'est un conseil municipal un peu particulier qui s'est tenu lundi soir à Salles-la-Source. Il s'agissait même d'un tournant dans l'histoire de la commune, au point qu'une vingtaine de personnes avait tenu à y assister.

Quelques semaines après qu'une mission interministérielle a écarté l'opérateur privé qui gérait la microcentrale accusée de moduler depuis des années le débit de la cascade du village, les élus locaux avaient en effet à se prononcer sur la suite à donner. Deux options, objets d'âpres discussions depuis quelques temps, se présentaient alors : poursuivre l'exploitation de la microcentrale sous condition, ou arrêter totalement et définitivement celle-ci, afin de rendre un débit naturel à ce qui fait la fierté de cette commune du Vallon.

Le vote, à bulletin secret, a finalement permis aux tenants de l'arrêt définitif de la microcentrale de l'emporter, 11 voix contre 8, dans une ambiance

Le conseil municipal a voté pour l'arrêt définitif de la microcentrale électrique.

certes tendue lors du dépouillement, mais relativement sereine.

Ce résultat, on s'en doute, a fait le bonheur de l'association « Ranimons la cascade » qui milite depuis sa création, il y a six ans, pour dégager la microcentrale de la trajectoire de la rivière et qui, via un communiqué (lire en page 23) a évoqué le « *beau panache blanc de la cascade* ».

Parmi les déçus, Jean-Louis Alibert, le maire, n'était pas le moindre. Lui était partisan d'une poursuite sous condition avec un opérateur local - le Sieda en l'occurrence. Selon le premier magistrat, la période d'essai de 18 à 24 mois aurait permis à la commune de juger sur pièce, et accessoirement de glaner une dizaine de milliers d'euros par an. Mais son conseil municipal en a donc décidé autrement, mettant un terme définitif à cet épisode.